



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Réception des soumissions - TPSGC / Bid
Receiving - PWGSC
Voir dans le document/
See herein
NA
Québec
NA

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC/PWGSC
601-1550, Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Support scientifique technologique Contrat de support scientifique et technologique	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6399-21LD57/A	Date 2022-01-13
Client Reference No. - N° de référence du client W6399-21-LD57	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$QCL-052-18263
File No. - N° de dossier QCL-1-44139 (052)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Standard Time EST on - le 2022-01-24 Heure Normale du l'Est HNE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Proulx, Jean-Renaud	Buyer Id - Id de l'acheteur qcl052
Telephone No. - N° de téléphone (418) 905-0629 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE TBD	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée .	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de renseignements (DDR) n'est pas une demande de propositions et aucun contrat ne sera octroyé suivant cette publication.

Note à l'intention des fournisseurs intéressés :

La présente DDR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de propositions. Elle ne donnera pas lieu à la conclusion d'un accord ou d'un contrat. De plus, elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada et n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Enfin, elle ne doit pas être considérée comme un engagement à l'égard de la publication d'une demande de propositions subséquente ou de l'attribution d'un ou de plusieurs contrats pour les travaux décrits dans les présentes.

Même si les renseignements recueillis sont jugés de nature commerciale confidentielle (dans ce cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction des exigences de rendement provisoires (qui pourront être modifiées) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial concernant un répondant (pour en savoir davantage : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à cette DR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. La présente DR ne servira pas à établir une liste de fournisseurs éventuels pour les travaux à venir. De plus, la participation à la présente DR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute demande de propositions subséquentes.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à cette DR.

1. Contexte et objectif de la présente Demande De Renseignements (DDR)

La présente DDR vise à recueillir les commentaires et l'avis de l'industrie pour orienter la stratégie d'approvisionnement et la définition des exigences du projet W6399-21LD57 du Ministère de la Défense Nationale du Canada

Services publics et approvisionnement Canada (SPAC) sollicite l'industrie relativement à des futurs besoins en R&D pour fournir des services au fur et à mesure des besoins pour soutenir les essais et évaluations d'équipement militaire spécialisé par le COMFOSCAN. L'intention sera de faire en sorte que l'entrepreneur donne au COMFOSCAN accès à de petites quantités d'articles d'intérêt en lien avec l'équipement; préparer ces articles pour les essais; aider aux essais en fournissant l'infrastructure de soutien nécessaire, le personnel spécialisé, le terrain, les véhicules ou tout autre équipement; coordonner l'entretien ou la réparation de ces articles pendant la conduite de l'évaluation (si nécessaire), puis retourner et/ou éliminer les articles une fois les essais terminés.

Les objectifs de cette DR sont les suivants :

- aider à appuyer une demande de proposition (DDP) potentielle;
- demander la faisabilité du modèle d'affaire proposé.

2. Documents fournis

Annexe A – Énoncé des travaux (EDT)

3. Questions aux fournisseurs intéressées à la présente DDR

- 1) Est-ce que votre entreprise serait en mesure de fournir les services décrits dans l'ébauche de l'Énoncé des travaux (EDT) présenté à l'Annexe A?
 - Dans la négative, pour quelles raisons ?
- 2) Dans l'éventualité où votre entreprise se qualifie, quels seraient les éléments qui pourraient vous inciter ou vous empêcher à participer aux demandes de propositions subséquentes ? La valeur des contrats, leurs durées, autres ? Pourriez-vous préciser ?
- 3) Est-ce que vous avez l'intention de créer un partenariat ou un consortium impliquant d'autres entreprises vous permettant ainsi de soumettre une proposition conjointe. Souhaitez-vous opter plutôt pour de la sous-traitance pour couvrir l'expérience demandée. Pourriez-vous préciser vos intentions ?
- 4) Avez-vous d'autres préoccupations, commentaires ou éléments que vous aimeriez porter à notre attention dans le cadre de la présente DDR?

4. Présentation de la réponse du fournisseur à la demande de renseignements :

Les répondants intéressés peuvent présenter leur réponse à l'autorité contractante de TPSGC suivante **par courriel** :

Nom : Jean-Renaud Proulx
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Services publics et approvisionnement Canada (SPAC)
Direction générale des approvisionnements
Direction de la région du Québec
Adresse : 1550, avenue d'Estimauville
Téléphone : 418-905-0629
Courriel : Jean-Renaud.Proulx@tpsgc-pwgsc.gc.ca

La présente demande de renseignements peut faire l'objet de modifications. Le cas échéant, ces modifications seront publiées sur le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour vérifier les modifications apportées, le cas échéant.

Les réponses peuvent être soumises dans une des deux langues officielles du Canada (français ou anglais).

Note : Puisque cette DDR n'est pas une demande de propositions et qu'aucun contrat ne sera octroyé suivant cette publication, le Canada se réserve le droit de consulter les réponses reçues dès leur réception, c'est-à-dire que les réponses pourraient être consultées avant la date de fermeture.

Standing offer No. – No. de l'offre
W6399-21LD57
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6399-21-LD57

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
QCL-1-44139

Id de l'acheteur - Buyer ID
QCL052
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5. Date de clôture de la DR

Les réponses à cette DR doivent parvenir à l'autorité contractante de SPAC identifiée ci-dessus au plus tard le 24 janvier 2021.

6. Communications en période d'affichage

Toutes les questions doivent être présentées à l'autorité contractante, de préférence par courriel à l'adresse Jean-Renaud.Proulx@tpsgc-pwgsc.gc.ca, au moins cinq jours civils avant la date de clôture. Pour ce qui est des questions reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

**ANNEXE A : ÉNONCÉ DES TRAVAUX
POUR LE
CONTRAT DE SOUTIEN SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

1.0 PORTÉE

1.1 Objectif

L'objectif de cet énoncé des travaux est de définir la portée d'un contrat axé sur les tâches, ainsi que des exigences connexes, pour soutenir des activités de recherche et de développement (R et D) et d'essai et évaluation (E et E) quant à des articles d'équipements opérationnels pour le ministère de la Défense nationale (MDN).

1.2 Contexte

Le mandat du Programme de science et technologie du Commandement des Forces d'opérations spéciales du Canada (COMFOSCAN) est de mener des activités de science appliquée à l'appui du développement de capacités dans le but d'éclairer le processus d'achat d'équipement. Cela peut comprendre le financement du développement de prototypes technologiques prometteurs par l'intermédiaire de laboratoires du gouvernement du Canada, d'organisations de pays alliés ou d'entités commerciales. Cela peut également comprendre l'identification d'une technologie commerciale existante et la nécessité de déterminer si, par rapport à la technologie actuellement utilisée, cette technologie permet véritablement d'accroître une capacité opérationnelle. Ou cela peut exiger de déterminer comment une technologie entre les mains des adversaires pourrait être utilisée contre le COMFOSCAN et comment contrer cette menace. Pour mener à bien ce mandat, le COMFOSCAN dépend grandement de multiples organisations, notamment des installations militaires, d'autres centres de recherches du gouvernement du Canada tels que les laboratoires gérés par le sous-ministre adjoint (Science et technologie), le Conseil national de recherches ou des établissements de recherche universitaires, mais aussi certaines installations commerciales sous contrat. Cependant, en raison du volume de R et D en cours, il est nécessaire de conclure un contrat avec une organisation commerciale qui peut fournir un soutien généralisé pour le type d'activités de recherche et développement sur l'équipement normalement menées par le COMFOSCAN. Ce soutien facilitera la mise à l'essai et l'évaluation rapides de prototypes technologiques prometteurs dans des conditions quasi opérationnelles en utilisant les tactiques, techniques et procédures du COMFOSCAN, et les installations et les capacités des entrepreneurs.

1.3 Vue d'ensemble du contrat

L'objectif de ce contrat est de fournir des services au fur et à mesure des besoins pour soutenir les essais et évaluations d'équipement militaire spécialisé par le COMFOSCAN. L'intention sera de faire en sorte que l'entrepreneur donne au COMFOSCAN accès à de petites quantités d'articles d'intérêt en lien avec l'équipement; préparer ces articles pour les essais; aider aux essais en fournissant l'infrastructure de soutien nécessaire, le personnel spécialisé, le terrain, les véhicules ou tout autre équipement; coordonner l'entretien ou la réparation de ces articles pendant la conduite de l'évaluation (si nécessaire), puis retourner et/ou éliminer les articles une fois les essais terminés. Il est prévu que certaines activités d'essai et évaluation, en particulier pour les équipements de détection aéroportés, nécessiteront l'utilisation d'un aéronef réservé à cette fin et spécifiquement équipé des modifications de la cellule et ayant l'équipement ainsi que les certifications nécessaires pour effectuer des évaluations aéroportées des capteurs dans un environnement intégré représentatif. Comme il est difficile d'acquérir un tel aéronef à court terme, l'entrepreneur devra avoir accès à un tel aéronef au moment de l'évaluation des soumissions.

1.4 Documents pertinents

Les documents qui suivent font partie du présent énoncé des travaux, dans la mesure précisée, et ils viennent appuyer l'énoncé des travaux lorsqu'ils sont cités en référence. En cas de contradiction entre

lesdits documents et le contenu du présent énoncé des travaux, le contenu de ce dernier doit avoir préséance.

- Loi sur la production de la Défense, chapitre D-1
- Loi sur la radiocommunication (L.R.C. 1985, ch. R-2)
- International Traffic in Arms Regulations
- Règlement canadien sur les armes à feu

1.5 Acronymes

VTT	Véhicule tout-terrain
COMFOSCAN	Commandement – Forces d’opérations spéciales du Canada
COTS	Commerciale sur étagère ou disponible sur le marché
MDN	Ministère de la Défense nationale
ITAR	International Traffic in Arms Regulations
MOTS	Articles militaires sur étagère
R et D	Recherche et développement
E et E	Essai et évaluation

2.0 **DISPONIBILITÉ**

La majorité du travail prévu dans le cadre de ce contrat sera effectué dans les installations de l’entrepreneur. Cependant, les entrepreneurs peuvent être tenus de se rendre n’importe où au Canada et aux États-Unis pour soutenir des évaluations en laboratoire ou sur le terrain dans des installations appartenant à l’État.

3.0 **BESOINS**

Au minimum, l’entrepreneur doit fournir les ressources en personnel suivantes au fur et à mesure des besoins, en appui à ce contrat. Veuillez prendre note que ces ressources ne seront pas requises pour chaque autorisation de tâche. Les ressources sont les suivantes :

3.1 Gestionnaire de projet – L’entrepreneur devra fournir un gestionnaire de projet chargé de planifier et de gérer toutes les activités de l’entrepreneur pour chaque autorisation de tâche en vertu du présent contrat.

3.3 Rédacteur technique – L’entrepreneur devra fournir un rédacteur technique compétent dans la production d’énoncés des travaux, de spécifications techniques ou de documents d’exigences acceptables pour une utilisation dans les marchés publics.

3.2 Ingénieur en systèmes aéronautiques – L’entrepreneur devra fournir un ingénieur en systèmes aéronautiques, au besoin, spécialisé dans la gestion de l’installation d’équipements de détection et de radios dans un aéronef.

3.3 Ingénieur électricien – L’entrepreneur devra fournir, au besoin, un ingénieur électricien.

3.4 Ingénieur mécanicien – L’entrepreneur devra fournir, au besoin, un ingénieur mécanicien.

3.5 Technicien en armes légères – L’entrepreneur doit fournir un technicien en armes légères qui peut effectuer l’assemblage, la vérification, les réparations ou les modifications d’armes légères.

3.6 Spécialiste de la collecte de données – L’entrepreneur doit fournir une personne qui agira comme spécialiste de la collecte de données. Cette personne se spécialisera dans la collecte, la gestion, la réduction et l’analyse de données de rendement objectives et subjectives.

3.7 Radiotechnicien – L’entrepreneur doit fournir une ressource qui agira comme radiotechnicien. Cette personne se spécialisera dans la mise en place, l’entretien et le dépannage de réseaux radio à courte distance et d’équipements de radiotélécommunications.

3.8 Conducteur – L’entrepreneur doit fournir au moins une ressource qui agira comme conducteur de petits et gros véhicules de transport de marchandises. Cette personne se spécialisera dans le transport courte distance de marchandises et de personnes dans les centres d’essai de l’entrepreneur et entre divers endroits en Ontario ou au Québec.

3.9 Technicien en imagerie – L’entrepreneur doit fournir au moins une ressource qui agira comme technicien en imagerie. Cette personne se spécialisera dans la photographie fixe et animée, et les manipulations/logiciels d’imagerie suivant la prise de vue.

4.0 TRAVAUX LIVRABLES

Des produits livrables individuels précis seront définis pour chaque autorisation de tâche émise dans le cadre de ce contrat, conformément au processus d’autorisation de tâche.

4.1 Services de soutien aux essais et évaluations (E et E)

L’entrepreneur doit fournir les services de soutien aux essais et évaluations suivants (au minimum) :

- a) Donner accès à de petites quantités d’un nombre suffisant (par exemple : 1 à 50) d’articles d’équipement à des fins d’essai comme il est stipulé au paragraphe 1.4, dont certains peuvent être contrôlés en vertu des International Traffic of Arms Regulations et/ou du Règlement canadien sur les armes à feu. Voici des articles dont il peut s’agir :
 - a. Armes à feu, y compris les fusils à verrou, les armes d’assaut automatiques, les mitrailleuses, les lance-grenades ou les fusils de combat;
 - b. Munitions d’armes légères pour les éléments d’équipement précédemment mentionnés;
 - c. Explosifs tels que charges de rupture de mur ou de porte, matériaux énergétiques, propulseurs, agents incendiaires et leurs constituants;
 - d. Équipements de protection individuelle tels que des gilets pare-balles, des systèmes de casques blindés, des armures souples, des systèmes de blindages dissimulés, etc.;
 - e. L’électronique militaire telle que les systèmes de vision nocturne des soldats ou des armes légères, les radios embarquées par les soldats, les systèmes de connaissance de la situation par les soldats ou d’autres systèmes informatiques portables, etc.;
 - f. Dispositifs pour contrer les radars, capteurs ou brouilleurs de systèmes aériens sans pilote;
 - g. Équipements d’imagerie tels que des caméras diurnes et nocturnes, des capteurs aéroportés et équipements électro-optiques, et des équipements informatiques nécessaires à ces derniers;
 - h. Armes à énergie dirigée telles que des lasers, des émetteurs de micro-ondes, etc.;
 - i. Petits véhicules (p. ex. VTT, etc.),
 - j. Tout autre équipement tel que spécifié par l’autorité technique.

- b) On ne s'attend pas à ce que l'entrepreneur ait ces articles à portée de main en tout temps. Les articles d'équipement d'intérêt qui seront évalués dans le cadre de chaque autorisation de tâche seront stipulés par l'autorité technique et, à ce moment-là, l'entrepreneur devra fournir l'accès aux éléments pendant une période suffisante pour effectuer l'évaluation.
- c) Préparer les articles d'équipement pour les essais et évaluations, conformément aux instructions du fabricant, le cas échéant. Cela comprendrait l'assemblage, les essais de fonctionnement, le démontage ou le réemballage des articles pour une expédition ultérieure;
- d) Emballer et expédier les articles à destination et en provenance d'emplacements d'essais militaires désignés par le responsable technique;
- e) Coordonner la réparation des articles pendant la conduite des essais, au besoin, pour s'assurer que les essais peuvent être effectués;
- f) Fournir tout le personnel de soutien nécessaire, comprenant (mais sans s'y limiter) les opérateurs d'équipement, une « force ennemie » simulée, le personnel de commandement et de contrôle, le personnel des données ou des communications, les collecteurs de données ou le personnel du champ de tir, selon la nature de l'évaluation prévue comme stipulé par le responsable technique;
- g) Avoir de l'expérience et être capable d'appliquer les tactiques, techniques et procédures des forces d'opérations spéciales, le cas échéant, en utilisant des documents ou des équipements fournis par le gouvernement, à l'appui de l'essai et de l'évaluation des articles d'équipement d'intérêt.

4.2 Installations d'essai et évaluation

L'entrepreneur doit avoir accès aux installations d'essai et évaluation suivantes au moment de l'attribution du contrat :

- (a) Un polygone de tir extérieur pour armes légères capable de supporter le tir d'une variété de calibres d'armes légères jusqu'au calibre de mitrailleuse Browning.50 sur des cibles de 50 mètres à 1 kilomètre;
- (b) Une installation intérieure ou extérieure reconfigurable de combat rapproché ou d'opérations militaires en milieu urbain (OMMU). L'installation d'OMMU doit compter au moins un bâtiment de 2 étages fait d'un matériau où des cartouches à blanc ou des munitions de simulation peuvent être utilisées en toute sécurité (par exemple : construction en ciment, en métal ou en blocs de béton de mâchefer), et fournir des conditions d'éclairage de jour et d'éclairage masqué.
- (c) Un banc d'essai de charge de rupture ou une autre structure où des charges de rupture de porte et de fenêtre peuvent être utilisées. Le banc d'essai de charge de rupture doit être à l'intérieur d'un espace clos pour l'utilisation de telles charges;
- (d) Un aérodrome avec une longueur de piste allant jusqu'à 1 219 mètres (4 000 pieds), y compris un hangar chauffé connexe capable d'abriter l'aéronef d'essai et d'évaluation désigné dans les exigences obligatoires ci-dessus, et toutes les autres installations d'aérodrome nécessaires pour la conduite des opérations de vol utilisant l'aéronef d'essai et d'évaluation.
- (e) Un champ de tir intérieur de 25 m pour armes légères.

- (f) Un secteur d'entraînement extérieur mixte composé d'un mélange de forêt et de plein champ d'au moins 10 km² permettant la conduite de patrouilles à pied pour tester les vêtements et l'équipement des soldats, ou pour effectuer des tests de systèmes aériens sans pilote ou des contre-mesures à utiliser contre les systèmes aériens sans pilote.
- (g) Une salle de conférence chauffée dans laquelle des séances d'information ou de planification peuvent être tenues. La salle de conférence doit pouvoir accueillir confortablement jusqu'à vingt (20) personnes, doit être équipée d'un projecteur numérique et d'un écran ou d'un grand écran, et avoir une table de style salle de réunion.
- (h) Une zone fermée/voûte sécurisée permettant de ranger les armes qui soit conforme aux règlements de la Gendarmerie royale du Canada sur l'entreposage d'armes interdites. La voûte doit être suffisamment grande pour pouvoir stocker jusqu'à vingt (20) armes légères simultanément.
- (i) Une zone fermée sécurisée pour les munitions (séparée de la précédente) conforme aux règlements de la Gendarmerie royale du Canada.

4.3 Test et évaluation d'aéronef à voilure fixe

Au moment de la soumission, l'entrepreneur doit déjà être en mesure de :

- (a) Fournir un aéronef, un équipage, tout le personnel d'assistance au sol et de maintenance requis, le personnel logistique, les consommables (par exemple : carburant et oxygène), la planification et la préparation pour la conduite d'essais et d'évaluations aériens autonomes au fur et à mesure des besoins;
- (b) L'aéronef proposé utilisé doit pouvoir voler jusqu'à une altitude minimale de 25 000 pieds au-dessus du niveau moyen de la mer dans toutes les conditions aux instruments, de jour comme de nuit.
- (c) L'aéronef proposé doit avoir une autonomie de vol d'au moins cinq (5) heures continues sans avoir besoin de faire le plein.
- (d) L'aéronef proposé doit pouvoir transporter jusqu'à deux (2) passagers en plus de l'équipage d'exploitation et de l'équipement d'essai. Les passagers doivent pouvoir prendre place, à bord de l'avion, à des postes de travail orientés vers l'avant.
- (e) L'aéronef proposé doit pouvoir être équipé de systèmes d'imagerie électro-optique qui sont installés à travers des trous découpés dans le bas du plancher de la cabine (p. ex. LEICA PAV80), ou installés à l'extérieur de la cabine (p. ex. MX15HD bille de détection infrarouge/électro-optique), pour être compatible avec les équipements en service existants. L'entrepreneur est responsable de l'installation des systèmes d'imagerie et de l'équipement de soutien ainsi que de toutes les certifications requises pour les opérations aéroportées.
- (f) L'aéronef doit être capable de transporter et de fournir l'énergie pour tous les capteurs et systèmes informatiques nécessaires, l'enregistrement des données ou l'équipement de traitement des données associés à l'équipement de détection.
- (g) L'aéronef doit pouvoir être équipé d'un certain nombre de radios de transmission de la voix et de données et d'antennes connexes.

5.0 SÉCURITÉ

La majorité des travaux prévus dans le cadre de cette entente contractuelle ne seront pas classifiés. Toutefois, compte tenu de la nature de certains articles d'équipement qui pourraient être utilisés dans le cadre de ce contrat, ou de certaines tactiques qui seront utilisées au cours des évaluations axées sur les opérations, il est possible que certaines données, résultats d'essais de rendement, spécifications techniques, scénarios de mission, techniques, tactiques et procédures ou articles d'équipement puissent être classés au niveau secret ou utiliser des marchandises contrôlées. Chaque autorisation de tâche individuelle précisera le niveau de sécurité requis pour cette tâche.